

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2017**

Date de la convocation : 30/08/2017
Date de l'affichage : 18/09/2017
Date du contrôle de légalité : 13/09/2017

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de présents :	18
Nombre de votants :	26

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT

Le cinq septembre deux mil dix-sept à vingt heure trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie du Cellier en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe MOREL, Maire.

Étaient présents : Monsieur MOREL Philippe - Monsieur HUET Michel - Madame JOLLIVET Nathalie - Monsieur DAVID Michaël - Madame MÉNORET Sophie - Monsieur GAUDUCHON Jean-Guy - Madame ORTHION Céline - Madame ÉCOMARD Chantal- Madame LEBRUN Catherine - Monsieur CORNUAILLE Jean-Noël - Monsieur SABATIER Patrice – Monsieur ROBERT - Monsieur GAZILLE Marc – Madame BEAULIEU Monique - Monsieur BOURDU Gilles - Monsieur TREHOREL Jean-François - Monsieur ROBERT Bertrand - Monsieur HAROUET Gilles

Absents : Monsieur DELAUNAY Benoît - Monsieur PICAT Didier - Madame GROSBOIS RENAUD Chantal - Madame LEPORT Valérie - Monsieur DAVID Jean-Marc - Madame ERMENEUX Alix - Madame DESCHATRE Catherine - Monsieur PICOUL Loïc - Madame LE PENDU Élisabeth

Pouvoirs :

Un pouvoir a été donné de Monsieur DELAUNAY Benoît à Madame JOLLIVET Nathalie
Un pouvoir a été donné de Monsieur PICAT Didier à Monsieur SABATIER Patrice
Un pouvoir a été donné de Madame GROSBOIS-RENAUD Chantal à Madame ORTHION Céline
Un pouvoir a été donné de Madame LEPORT Valérie à Monsieur HUET Michel
Un pouvoir a été donné de Monsieur DAVID Jean-Marc à Madame LEBRUN Catherine
Un pouvoir a été donné de Madame ERMENEUX Alix à Monsieur ROBERT Bertrand François
Un pouvoir a été donné de Madame DESCHATRE Catherine à Monsieur BOURDU Gilles
Un pouvoir a été donné de Monsieur PICOUL Loïc à Monsieur ROBERT Bertrand

Monsieur Bertrand François ROBERT a été élu secrétaire.

N°DEL-2017-68: Décision prise par le Maire : n°DEC-2017-22

N° d'ordre	Date de la décision	Contrôle de légalité	Objet de la décision
DEC-2017-22	12/07/17	19/07/17	Décision du Maire de retenir le bureau d'étude Noeme Environnement d'Angers pour la réalisation du diagnostic faune – flore et zones humides, portant sur la période d'une année, sur le site d'aménagement du Prieuré dans le cadre du mandat opérationnel confié à Loire-Atlantique Développement SELA et ce pour un montant de 7 550 € HT, soit 9 060 € TTC.

N°DEL-2017-69 : Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (17,50h hebdomadaires)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise la création d'un poste d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (17,50 heures hebdomadaires) à compter du 7 septembre 2017.

- Approuve de modifier ainsi le tableau des effectifs,

Les dépenses liées à la présente décision sont imputées sur les crédits du budget principal chapitre 012-charge de personnel – article 64111

N°DEL-2017-70 : Création d'un poste de chargé de mission « Paysage et Développement Durable »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de créer, à compter du 7 septembre 2017, un emploi permanent d'ingénieur territorial de catégorie A de chargé de mission « paysages, espaces verts et patrimoine végétal » à 1/2 temps, pour le recrutement d'un agent non titulaire, par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée totale de six ans,

- Approuve de modifier ainsi le tableau des effectifs,

Les dépenses liées à la présente décision sont imputées sur les crédits du budget correspondant – chapitre 012

N°DEL-2017-71 : Autorisation donnée au Maire pour la signature du marché d'extension et de réhabilitation de l'école maternelle et du restaurant scolaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à signer le marché de travaux d'extension du restaurant scolaire et de l'école maternelle avec les entreprises suivantes :

Lot n°	Description	Entreprises attributaires	Montant du marché pour chacun des lots
01	TERRASSEMENTS – VRD	Sarl Chauviré – Maumusson	114 195,81 € TTC
02	CLÔTURE ET PORTAIL	Clôtures de l'Atlantique - Treillières	12 969,44 € TTC
03	DÉMOLITION - MAÇONNERIE – BÉTON ARMÉ	Sas Bigeard – Aurée d'Anjou	Offre de base : 219 459,38 € TTC Option enduits extérieurs sur existant : 18 188,42 € TTC
04	OSSATURE ET CHARPENTE BOIS	Sas Veron Diet – Beaupréau en Mauges	149 857,64 € TTC
05	COUVERTURE ET BARDAGE ZINC – ÉTANCHÉITÉ	Loire Atlantique Toitures – St Mars du Désert	Offre de base : 197 394,00 € TTC Option démoussage couverture tuiles : 6 188,02 € TTC Option évacuation des eaux pluviales : 8 148,12 € TTC
06	MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM	Atlantique Ouvertures – Vigneux de Bretagne	251 796,78 € TTC
07	MENUISERIES INTÉRIEURES	AMH – La Chapelle Heulin	82 798,12 € TTC
08	CLOISONS SÈCHES	Sas Artbat System – St Etienne de Montluc	168 000,14 € TTC
09	PLAFONDS SUSPENDUS	A.P.M. - St Jean de Linières	26 158,10 € TTC
10	REVÊTEMENTS DE SOLS – FAÏENCE	Sas Taera Sols – Bouyae	134 400 € TTC
11	PEINTURE – REVÊTEMENTS MURAUX	Sarl Abitat Services - Bouyae	60 147,46 € TTC
12	PLOMBERIE – SANITAIRE - VENTILATION	PSM Chauffage – Pont St Martin	141 456,47 € TTC
13	ÉLECTRICITÉ – CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE	CEGELEC – Carquefou	174 960 € TTC

Et prend acte qu'une nouvelle consultation va être lancée pour le lot 14-Équipements de cuisine, déclaré infructueux.

N°DEL-2017-72 : Travaux réalisés par les services techniques pour le compte de particuliers (travaux à compte de tiers) – Facturation des prestations de voirie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Confirme,

- la facturation des entrées charretières aux particuliers selon le prix suivant :

Désignation	Prix forfaitaire unitaire
Réalisation forfaitaire d'une entrée charretière d'une longueur inférieure ou égale à 6 mètres linéaires	606.00 €

- la facturation de toutes les autres prestations sur le domaine public sollicitées par un tiers après acceptation d'un devis spécifique présenté par les services de la commune.

- Décide que l'entretien du busage et le maintien du bon écoulement des eaux du fossé soient à la charge du demandeur (propriétaire du terrain jouxtant le fossé), et qu'à défaut d'entretien, les services municipaux se réservent le droit de retirer le busage pour permettre le parfait écoulement des eaux pluviales dans le fossé.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 30 août 2011.

N°DEL-2017-73 : Budget commune 2017 – Décision modificative n°2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative n°2 du budget commune 2017.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-6419-020 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 000,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 000,00 €
D-673-01 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	16 000,00 €	0,00 €	16 000,00 €

N°DEL-2017-74 : Budget Commune 2017 – Décision modificative n°3

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative n°3 du budget commune 2017.

1) Virement de crédits entres opérations - Section d'investissement

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2135-178-411 : Salle des Sports	0,00 €	10 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-192-024 : Complexe des Lannières	0,00 €	5 900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-209-020 : MAIRIE (NOUVELLE)	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	16 000,00 €	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	16 000,00 €	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €

2) Emprunt extension et réhabilitation du restaurant scolaire et de l'école maternelle

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1641-01 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	405 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	405 000,00 €
D-2313-1552-251 : Ecoles-rest. Scolaire (travaux)	0,00 €	405 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	405 000,00 €	0,00 €	405 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	405 000,00 €	0,00 €	405 000,00 €

3) Remboursement du capital restant dû

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1641-01 : Emprunts en euros	0,00 €	1 088 750,00 €	0,00 €	0,00 €
R-166-01 : Refinancement de dette	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 088 750,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	1 088 750,00 €	0,00 €	1 088 750,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	1 088 750,00 €	0,00 €	1 088 750,00 €

4) Comptabilisation pénalité de remboursement anticipée

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6688-01 : Autres	0,00 €	89 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	89 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	89 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-1641-01 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	89 000,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	89 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	89 000,00 €

5) Virement de section à section : équilibre budgétaire

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	89 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : virement à la section d'investissement	89 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	89 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	89 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	89 000,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	89 000,00 €	0,00 €

6) Encaissement emprunt refinancement :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-166-01 : Refinancement de dette	0,00 €	1 088 750,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1641-01 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 088 750,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	1 088 750,00 €	0,00 €	1 088 750,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	1 088 750,00 €	0,00 €	1 088 750,00 €

N°DEL-2017-75 : Autorisation donnée au Maire pour la signature d'un contrat de prêt bancaire auprès du Crédit Agricole d'un montant de 2 377 750 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de contracter un emprunt de 2 377 750 € auprès de la banque Crédit Agricole aux conditions susmentionnées,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de crédit susvisée et tout autre document nécessaire à la conclusion à et l'exécution de ladite convention ainsi qu'à la comptabilisation des écritures correspondantes.

N°DEL-2017-76 : Convention pour la fréquentation du Centre Aquatique et de la piscine d'Ancenis pour les élèves du Cellier pour l'année scolaire 2017-2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à signer la convention correspondante avec la Communauté de communes du Pays d'Ancenis et le SIVOM d'Ancenis

- Autorise le versement de la participation financière de 3 505,00 € pour l'utilisation du Centre Aquatique « Jean Blanchet » et de la piscine « La Charbonnière » durant la période de novembre 2017 à juillet 2018.

Cette somme sera inscrite au chapitre 65 du budget principal 2018.

N°DEL-2017-77 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 150,00 € à l'Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets.

N°DEL-2017-78 : Attribution d'une subvention à l'association Comité pour la Loire de Demain

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'octroyer à l'association « Comité pour la Loire de Demain » une subvention de 100 €, pour l'année 2017.

LE CELLIER, le 14 septembre 2017,
Le Maire,
Monsieur Philippe MOREL



